

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 octobre 2024**

**Extrait des délibérations n°13**

Date de convocation : le 01 octobre 2024. Date d'affichage : le 01 octobre 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 07 octobre 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : salle polyvalente d'EPEGARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56

Présents : 48

Pouvoir (s) : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE et LA PYLE

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Absent	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien – Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann - Absent
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent REULARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabel – Excusée – POUVOIR : Isabelle VAUQUELIN DAVOUST Francis DETAILLE Edouard - POUVOIR : F. BRONNAZ LE MERRER Anita LEROY Hélène - Excusée – POUVOIR : M-N. CHEVALIER LEVAVASSEUR Katiana – Absente ONFRAY Didier – Excusé – POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane - Excusée	ORONA Thierry
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric - Excusé
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky – Excusé - POUVOIR : J. BUYZE	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William – Excusé
VITOT	LELARGE Joël - Excusé	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 octobre 2024  
Extrait des délibérations n°13**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

La communauté de communes du pays du Neubourg, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le département de l'Eure, la ville du Neubourg et Action Logement ont signé en juillet, une convention pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Les objectifs en termes de dossiers pour les trois années à venir sont les suivants :

	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs
Habitat indigne, dégradé	9	6
Précarité énergétique	60	9
Autonomie	40	1
Total	109	16

Pour ce faire, la communauté de communes souhaite retenir un opérateur afin d'assurer le suivi et l'animation de ce programme.

Suite à une procédure de mise en concurrence, il a été retenu l'offre de SOLIHA pour le montant de tranche ferme de 244 821.75 HT soit 259 185.30 TTC, pour une prévision de 125 dossiers, se rapportant à la mission de suivi et animation de l'OPAH se déclinant ainsi :

Part fixe : 71 817.75 € HT soit 86 181.30 € TTC

Part variable : 173 004.00 € HT soit 173 004.00 € TTC

Soliha étant sous le statut associatif, n'applique pas de TVA sur la part variable des missions d'intérêt général.

L'ANAH et le Département interviennent dans le financement de la part fixe de la façon suivante :

Organisme financeur	Montant
ANAH	35 % du montant HT soit 25 136.21 €
Département	35 % du montant HT soit 25 136.21 €
Fonds propre de la Communauté de communes	30% du montant HT + TVA soit 35 908.88 € (21 545.33 + 14 363.55)

La part variable est subventionnée par l'ANAH de la façon exposée ci-dessous et en fonction du nombre de dossiers présentés en commission de la communauté de communes et déposés auprès de l'ANAH dans la période du programme OPAH. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont réputés être des prix maximums.

Types de travaux	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs
Travaux lourds	2 000 € / logement	2 000 € / logement
Travaux d'amélioration des performances énergétiques pour les ménages très modestes	2 000 € / logement	2 000 € / logement

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 octobre 2024  
Extrait des délibérations n°13**

Travaux d'amélioration des performances énergétiques pour les ménages modestes	1 600 € / logement	1 600 € / logement
Travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie	600 € / logement	600 € / logement

Le reste à charge pour la communauté de communes du pays du Neubourg représente :

Types de travaux	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs
Travaux lourds	0 € / logement	0€ / logement
Travaux d'amélioration des performances énergétiques pour les ménages très modestes	0 € / logement	0 € / logement
Travaux d'amélioration des performances énergétiques pour les ménages modestes	116 € / logement	116 € / logement
Travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie	0 € / logement	0 € / logement

Plusieurs éléments doivent être mis à jour dans la convention par un avenant : nom de l'opérateur retenu, montant de l'étude, plan de financement et période de l'OPAH.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,  
Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire en date du 24 septembre 2024,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 30 septembre /2024,  
Vu le rapport de présentation,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- autorise le président à signer l'avenant à la convention OPAH et tous documents relatifs à ce projet,
- sollicite des subventions auprès de l'Anah, du département de l'Eure et de tout autre organisme pouvant intervenir financièrement,
- inscrit les crédits correspondants aux budgets 2025 et suivants.

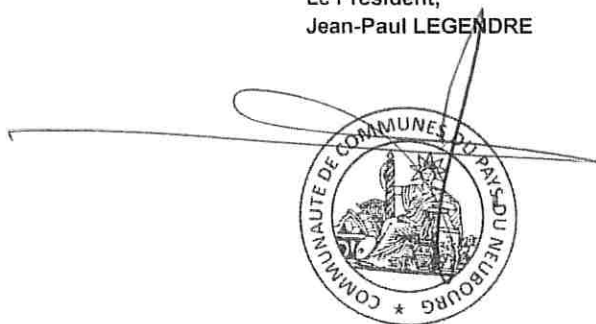
**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance  
Jérôme HENON



Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE



Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le **14 OCT. 2024**

ID : 027-242700607-20241007-2024\_0421-DE

---